

## Fédération Française de Tarot

Bonjour,

Récemment, diverses publications ont circulé sur les réseaux sociaux concernant une décision soumise au vote lors de notre Assemblée Générale du 21 juin 2025. Ces publications contiennent souvent des informations erronées, c'est pourquoi il nous semble opportun de fournir quelques éléments d'explication.

La décision en question est de réserver la participation aux tournois homologués aux seuls joueurs en possession d'une licence de la saison en cours. Cette mesure s'applique aux tournois homologués et non aux rencontres hebdomadaires où les PCN ne sont pas déclarés. Nous ne demandons pas une application immédiate, mais plutôt progressive, pour qu'elle soit en vigueur au plus tard au début de l'année 2026. Il va de soi que nous ne demandons pas aux clubs ayant déjà largement diffusé leur tournoi de refuser les non licenciés, mais ils peuvent néanmoins commencer à en parler.

Cette mesure n'est pas motivée par un besoin d'argent comme nous avons pu le lire (sinon, augmenter le prix des licences aurait été plus simple). Elle a pour but de répondre à plusieurs problématiques

1. Aucune sanction disciplinaire n'est possible envers un joueur non licencié. Depuis un ou deux ans, nous avons rencontré des problèmes avec des joueurs non licenciés contre lesquels nous ne pouvons pas agir (par exemple, un arbitre national bousculé à Vichy, ou encore un arbitre national insulté par un joueur qui quitte le tournoi et revient impunément jouer 2 tournois la semaine d'après dans le même département et bien d'autres cas au niveau régional). Malheureusement le tarot n'échappe pas à l'incivilité.
2. Les joueurs non licenciés ne sont pas couverts par l'assurance de la FFT. En cas de problème causé par un joueur non licencié lors d'un tournoi, l'assurance pourrait éventuellement ne pas couvrir les dommages.
3. Les tournois avec redistribution peuvent faire percevoir la FFT comme les cercles de jeu avec argent. Restreindre la participation aux seuls licenciés permet de se rapprocher du cadre réglementaire en attendant une évolution des textes de loi encadrant les jeux. La FFT est sous surveillance depuis six mois, ce qui a notamment entraîné l'annulation du master de Cavalaire et de tous les tournois du département du Var. Ils attendent forcément un soutien de notre part.
4. Nous avons rencontré un élu qui nous a suggéré de mener une action conjointe avec le bridge pour essayer de faire évoluer la loi à l'Assemblée nationale. Cependant, pour cet élu, la condition sine qua non pour avoir une chance de succès est de proscrire la participation des non licenciés aux tournois avec dotation.

La FFT a donc décidé de demander aux responsables de comité de voter cette mesure à main levée (des bulletins de vote étaient imprimés mais personne n'a souhaité y recourir). Elle a été acceptée à l'unanimité (moins une abstention à titre personnelle, non pas pour le comité).

Il y a certainement un risque de voir s'éloigner les joueurs occasionnels ou de réduire notre attractivité auprès des débutants. Nous en sommes conscients, mais nous devons, tous ensemble, avec les comités et les clubs, chercher des solutions.

Comme il l'a été précisé lors de l'AG, une carte de pêche pour une seule journée coûte 10€. Une licence création est à peine plus chère (15€) si les clubs et les comités ne prennent rien dessus et elle

valable 12 mois. Certains clubs en France, ou même jusqu'au mois dernier sur les opens nationaux, les frais d'inscription étaient même majorés pour les non licenciés : une licence est vite amortie.

Ne rien faire, ne rien décider, ne rien proposer nous serait reproché et pourrait aboutir à des conséquences encore plus lourdes : des joueurs non licenciés qui perturbent les tournois, une assurance non maîtrisée, une interdiction totale des tournois avec redistribution.

Nous ne divisons pas pour mieux régner, nous essayons de donner une chance à la FFT de perdurer et même « hypothétiquement » de survivre. Pour rappel, c'est une décision qui a été proposée et adoptées par un vote, la FFT n'a rien imposée de force.

Nous lisons depuis quelques jours les commentaires qui circulent. Les opinions divergent quant au bienfondé de cette décision et c'est normal. Il n'est cependant pas nécessaire d'être virulent comme certains ont pu l'être dernièrement.

L'ensemble du Conseil d'Administration de la FFT reste ouvert au dialogue. En cas de question, vous pouvez écrire à [webmaster@fftarot.fr](mailto:webmaster@fftarot.fr) et nous essaierons de vous répondre au mieux.

Le CA de la FFT